



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, Secrétaire d'arrondissement

CA23 13 0282

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA23 13 0283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 03 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre citoyens posent des questions. À 19 h 17, la période de questions est terminée.

CA23 13 0284

ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN SÉCURITÉ URBAINE 2024-2026 DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter la planification stratégique en sécurité urbaine 2024-2026 de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1238717026

CA23 13 0285

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION, LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURE DES TROTTOIRS, DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES (PMIR) 2024 » DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DU RÉSEAU ROUTIER (SIRR), SUR CERTAINES RUES SITUÉES SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs, dans le cadre du « Programme de maintien des infrastructures (PMIR) 2024 » du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), sur certaines rues situées sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1236609008

CA23 13 0286

AUTORISER LE DÉPÔT DES PROJETS «°CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE SPÉLÉOLOGIE°» ET «°AMÉNAGEMENT DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CAVERNE DE SAINT-LÉONARD°» DANS LE CADRE DU «°PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)°» DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser le dépôt des projets « Construction du centre d'interprétation de spéléologie » et « Aménagement de la deuxième partie de la caverne de Saint-Léonard » dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) » du ministère de l'Éducation.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1238717020

CA23 13 0287

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET «°ANIMATION, JEUNESSE, ACTIONS À SAINT-LÉONARD°», VERSION 2, POUR L'ANNÉE 2023-2024 ET CE DANS LE CADRE DU PROGRAMME «°SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA CONSOLIDATION D'ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS 2022-2026°» DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard », version 2, pour l'année 2023-2024 et ce dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 » du ministère de la Sécurité publique.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.



De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.04 1238717030

CA23 13 0288

AUTORISER LE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE VISANT À RENOUELER ET MAINTENIR LA RECONNAISSANCE DE L'ARRONDISSEMENT À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE).

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par l'arrondissement de Saint-Léonard pour renouveler et maintenir sa reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'autoriser le dépôt, auprès d'Espace MUNI, d'un dossier de candidature visant à renouveler et maintenir la reconnaissance de l'arrondissement à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).

De confirmer la volonté de l'arrondissement de mettre en place, dans un délai de 3 ans, les 3 engagements soumis dans son dossier de candidature.

De confirmer que l'arrondissement s'engage également à :

- annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants;
- promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre;
- tout au long des trois prochaines années, communiquer son appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de ses engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants;
- après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.05 1238717025

CA23 13 0289

APPROUVER ET REFUSER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET GUIDE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2029, ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 4 décembre 2023

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, les demandes de reconnaissance des 81 organismes à but non lucratif suivants :

Organismes les Léonardois

- Action dignité de Saint-Léonard;
- Association Alerte Providence;
- Association de baseball de St-Léonard;
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;
- Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis;
- Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion;
- C.P.A. St-Léonard inc.;
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre tawhid de bienfaisance;
- Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.;
- Club d'âge d'or Garibaldi;
- Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin;
- Club de bocce Saint-Léonard;
- Club de judo Saint-Léonard;
- Club de l'âge d'or 2000;
- Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- Club de l'âge d'or IL Risveglio;
- Club de l'âge d'or L'Esperanza;
- Club de l'âge d'or Le Molisane;
- Club de l'âge d'or Nuova-Forza;
- Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- Club d'âge d'or Parc Delorme;
- Club d'âge d'or Parc Hébert;
- Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
- Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;
- Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
- Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- Club de l'âge Foglie Verde;
- Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;
- Les Amis de la peinture de Saint-Léonard;
- Maison de la famille de Saint-Léonard;
- Nous faisons ce que nous pouvons;
- Sphinx Cybersecure;

Organismes les Mandataires

- Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- Association des Artisans de la Sculpture de Saint-Léonard;
- Association québécoise des troubles d'apprentissage - section Saint-Léonard;
- Centre communautaire Leonardo da Vinci;
- Centre des aîné.e.s de Saint-Léonard;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- Chorale Opus Novum;
- Club basketball St-Léonard;
- Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;
- Club de Pickleball St-Léonard;
- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Compagnie Théâtre Créole;
- Ligue de Tennis de Saint-Léonard;
- Ligue des cadets de l'air du Canada Québec (escadron 518 Rosemont);
- Mains utiles;
- Maison de jeunes de Saint-Léonard;
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.;
- Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;
- Troupe de théâtre amateur « La Galère »;



Organismes les Concertations

- Collectif jeunesse de Saint-Léonard;
- Concertation en petite enfance de St-Léonard;
- Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard;
- Concertation Saint-Léonard;
- Gestion Multisports St-Léonard;

Organismes les Voisins régionaux

- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Centre Horizon Carrière;
- Club Toastmasters de Saint-Léonard;
- Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal;
- Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- La Table ronde de Saint-Léonard;
- Les amis du monde;

Organismes les Collaborateurs

- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal;
- Alternative naissance;
- Axia services;
- Centre sportif Ludus;
- Coopérative de solidarité Novaide;
- La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- Le club de volley-ball celtique inc.;
- Les scientifiques;
- Les YMCA du Québec;
- Naos jeunesse : la créativité en action!;
- Orchestre D'Harmonie Léonardo Da Vinci;
- Projet ado communautaire en travail de rue;
- Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- Société québécoise de spéléologie;

d'approuver le projet de convention en découlant;

et de refuser les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif suivants :

- Association Québec-France-Montréal-Récollet;
- Centre sportif Nation d'Ulysse;
- Club de pétanque Les Carreaux de Saint-Léonard;
- Les Amis de la Bibliothèque de Montréal;
- Organisation Catholique Canadienne pour le développement et la paix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.06 1230391012

CA23 13 0290

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE ATOME DE LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. (COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR AVOIR REMPORTE LA COUPE DU PRÉSIDENT AU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DE FOOTBALL RÉGIONALE DE MONTRÉAL (LFRM), LE 11 NOVEMBRE 2023, À MONSIEUR ANTONIO IADELUCA SR., LE PRÉSIDENT FONDATEUR, AINSI QU'À MESSIEURS MARCO IADELUCA ET DANNY MACIOCIA, ANCIENS ENTRAÎNEURS, POUR LEUR RÉCENTE DISTINCTION.

ATTENDU QUE l'équipe Atome de la Corporation de football junior de St-Léonard inc. (Cougars de St-Léonard) a remporté la Coupe du Président au championnat de la Ligue de football régionale de Montréal (LFRM) avec leur entraîneur, monsieur Erminio Iadeluca, le 11 novembre dernier;

Le 4 décembre 2023

ATTENDU QUE monsieur Danny Maciocia, résident de Saint-Léonard et ancien joueur et entraîneur des Cougars de St-Léonard, a remporté la Coupe Grey 2023, soit le championnat de la Ligue canadienne de football, en tant que directeur général des Alouettes de Montréal, le 19 novembre dernier;

ATTENDU QUE monsieur Marco ladeluca, résident de Saint-Léonard et ancien joueur et entraîneur des Cougars de St-Léonard, a remporté la Coupe Vanier 2023, soit le championnat de football canadien universitaire, en tant qu'entraîneur-chef des Carabins de Montréal, le 25 novembre dernier;

ATTENDU QUE la dernière fois qu'une ville canadienne a remporté la Coupe Grey et la Coupe Vanier la même année était en 1980;

ATTENDU QUE les Cougars de St-Léonard représente fièrement Saint-Léonard à travers le Québec et lui apporte un rayonnement national depuis maintenant plus de 40 ans, notamment grâce à son président fondateur, monsieur Antonio ladeluca Sr.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri, Angela Gentile et Arij El Korbi

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard offre ses plus chaleureuses et sincères félicitations à l'équipe Atome de la Corporation de football junior de St-Léonard inc. (Cougars de St-Léonard), pour avoir remporté la Coupe du Président au championnat de la Ligue de football régionale de Montréal (LFRM), le 11 novembre 2023, à monsieur Antonio ladeluca Sr., le président fondateur, ainsi qu'à messieurs Marco ladeluca et Danny Maciocia, anciens entraîneurs, pour leur récente distinction dans le milieu du football et témoigne de sa reconnaissance et de sa fierté à tous les athlètes, de même qu'aux dirigeants, aux entraîneurs et aux bénévoles des Cougars de St-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1237826001

CA23 13 0291

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT - SERVICE DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-19054 - LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC. – 398°170,53°\$ (CONTRAT : 379°210,03°\$ + CONTINGENCES : 18°960,50°\$).

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec LES REVÊTEMENTS SCELLTECH INC., pour le service de marquage de chaussée dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 21-19054, pour une période d'un an, soit du 8 février 2024 au 7 février 2025, pour un montant de 379°210,03°\$.

D'autoriser une dépense maximale de 398°170,53°\$, soit 379°210,03°\$, le prix de la soumission indexé de 2 %, augmenté de 18°960,50°\$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1233693009



CA23 13 0292

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DU DRAINAGE VISANT À RENDRE LE PARC COUBERTIN RÉSILIENT AUX FORTES PLUIES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-301 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. – 129°634,32°\$ (CONTRAT : 117°849,38°\$ + CONTINGENCES : 11°784,94°\$).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels en ingénierie pour la conception du drainage visant à rendre le parc Coubertin résilient aux fortes pluies, appel d'offres numéro SP-301, au montant total de 117°849,38°\$.

D'autoriser une dépense maximale de 129°634,32°\$, soit 117°849,38°\$, le prix de la soumission, augmenté de 11°784,94°\$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1233693010

CA23 13 0293

MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL - AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-232 - SOLLERTIA INC. – 500°809,89°\$ (CONTRAT : 470°809,89°\$ + CONTINGENCES : 30°000,00°\$) PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

ATTENDU la résolution numéro CA23 13 0234 en date du 2 octobre 2023 autorisant un deuxième renouvellement du contrat avec SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-232, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, au montant maximal de 470°809,89°\$, plus la variation du pourcentage de l'IPC;

ATTENDU QUE le contrat pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert a été financé par budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE les projections des résultats financiers 2023 indiquent que les marges de manœuvre ont diminué de façon importante afin de pouvoir financer à même le budget de fonctionnement le montage en 2023 de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel autorisant un deuxième renouvellement du contrat avec SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-232, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, au montant maximal de 470 809,89 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1238500003

CA23 13 0294

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 974°580,07°\$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDICUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL (2024-2025).

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 974°580,07°\$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025). Cette somme est répartie comme suit :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Société québécoise de spéléologie	Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard inusité	10°827,80°\$
Gestion Multisports St-Léonard	DAFA mobilisation scolaire	10°828,00°\$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Fête estivale des ados	11°000,00°\$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerELLES	15°982,40°\$
Gestion Multisports St-Léonard	Coach de Proximité : Encadrement Sportif et Développement des Compétences des jeunes par le sport	20°994,00°\$
Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard	Jardinage entre mères et filles : un projet intergénérationnel et interculturel	40°000,00°\$
Maison de la famille de Saint-Léonard	MDFSL Après-l'école	46°338,00°\$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Coordination des tous petits	60°000,00°\$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	64°360,00°\$
TOTAL :		280°330,20°\$



Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Comprendre pour mieux accompagner mon ado!	33 414,59°\$
Centre Horizon Carrière	Déploiement de la caravane jeunesse de Saint-Léonard	33 672,59°\$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Le sport et les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	34 774,59°\$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	42°872,59°\$
Projet ado communautaire en travail de rue	Travail de rue St-Léonard	67°515,59°\$
Club basketball St-Léonard	Évasion 3.0	78 876,59°\$
Concertation Saint-Léonard	Un voisinage convivial et sécuritaire pour tou.tes à Saint-Léonard	115 054,59°\$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervenir dans le milieu	135°432,59°\$
Centre Horizon Carrière	Implantation HUB social - table d'intervention intersectorielle	152°636,15°\$
TOTAL :		694°249,87°\$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1238717021

CA23 13 0295

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 33°284,61°\$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL (2023).

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 33°284,61°\$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023). Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2023
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	12°193,00°\$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervenant jeunesse en Maison de jeunes	21°091,61°\$
	TOTAL :	33°284,61°\$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1238717022

CA23 13 0296

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10°000°\$ À LA MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DU PROJET «°BRIGADE NEIGE SAINT-LÉONARD°» POUR L'ANNÉE 2024.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10°000°\$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard » pour l'année 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1238717029

CA23 13 0297

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 2°000°\$ À CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ANNÉE 2024.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'accorder une aide financière totalisant 2°000°\$ à Centraide du Grand Montréal et à la Société canadienne de la Croix-Rouge, soit une somme de 1°000°\$ chacun, pour l'année 2024.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1230391010

CA23 13 0298

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2023.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239956008

CA23 13 0299

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239956009

CA23 13 0300

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1239956010

Le 4 décembre 2023

CA23 13 0301

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1237335010

CA23 13 0302

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DE LA REDDITION DE COMPTE, DU PARTAGE DES EXCÉDENTS ET DE L'AJUSTEMENT DE LA RÉSERVE POUR L'ACTIVITÉ CONCERNANT LE TRAITEMENT DES NIDS-DE-POULE AVEC UNE COLMATEUSE MÉCANISÉE POUR L'ANNÉE 2022.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1233574009

CA23 13 0303

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-368 INTITULÉ°: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À°: A)°REEMPLACER LE CHAPITRE 3 SUR LA DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AU ZONAGE; B)°MODIFIER LA NOMENCLATURE DES USAGES; C)°ABROGER LE CONTINGENTEMENT DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL; D)°MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX BARBECUES; E)°MODIFIER LES NORMES DE CONTINGENTEMENT SUR LA RUE JEAN-TALON EST; F)°REEMPLACER LE PLAN DE ZONAGE; G)°REEMPLACER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-368 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) remplacer le chapitre 3 sur la disposition générale relative au zonage; b) modifier la nomenclature des usages; c) abroger le contingentement des services de garde en milieu familial; d) modifier les normes relatives aux barbecues; e) modifier les normes de contingentement sur la rue Jean-Talon Est; f) remplacer le plan de zonage; g) remplacer les grilles des usages et normes, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1234871004



CA23 13 0304

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-368 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À: A)°REEMPLACER LE CHAPITRE 3 SUR LA DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AU ZONAGE; B)°MODIFIER LA NOMENCLATURE DES USAGES; C)°ABROGER LE CONTINGENTEMENT DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL; D)°MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX BARBECUES; E)°MODIFIER LES NORMES DE CONTINGENTEMENT SUR LA RUE JEAN-TALON EST; F)°REEMPLACER LE PLAN DE ZONAGE; G)°REEMPLACER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-368 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) remplacer le chapitre 3 sur la disposition générale relative au zonage; b) modifier la nomenclature des usages; c) abroger le contingentement des services de garde en milieu familial; d) modifier les normes relatives aux barbecues; e) modifier les normes de contingentement sur la rue Jean-Talon Est; f) remplacer le plan de zonage; g) remplacer les grilles des usages et normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1234871004

CA23 13 0305

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2287 INTITULÉ°: RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2287 intitulé : Règlement sur le bruit dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1233022025

CA23 13 0306

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-22 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 8559, RUE DES PRÉVOYANTS - LOT NUMÉRO 1°333°699 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 novembre 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-22 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel, situé au 8559, rue des Prévoyants, lot numéro 1°333°699 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02, constitué des plans estampillés en date des 16 octobre et 7 novembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003305558.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239867014

CA23 13 0307

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2283 INTITULÉ°: RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2024).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237987005

CA23 13 0308

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2284 INTITULÉ°: RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2024).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1233022018



CA23 13 0309

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2285 INTITULÉ°: RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1233022019

CA23 13 0310

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2286 INTITULÉ°: RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3°000°000°\$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE PROTECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3°000°000°\$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments.

De décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1233022020

CA23 13 0311

ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2283, O-1 INTITULÉE°: ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX PAR DIFFÉRENTS ORGANISMES DURANT L'ANNÉE 2024.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2283, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux par différents organismes durant l'année 2024, en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (2283).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1238717028

CA23 13 0312

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-20 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 4325, RUE JEAN-TALON EST - LOT NUMÉRO 1°122°102 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 novembre 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-20 visant la modification de la façade d'un bâtiment commercial, situé au 4325, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1°122°102 du cadastre du Québec, dans la zone C04-18, constitué des plans estampillés en date des 16 octobre et 2 novembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003288804.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239867015

CA23 13 0313

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-21 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 8275, RUE DES SABLES - LOT NUMÉRO 1°333°989 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 novembre 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-21 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel, situé au 8275, rue des Sables, lot numéro 1°333°989 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des plans estampillés en date des 26 octobre et 7 novembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003305661.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1239867013

CA23 13 0314

NOMINATION DE MADAME MARIE-CHRISTINE PINARD AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES BÂTIMENTS.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Suzanne De Larochellière, Dominic Perri, Angela Gentile et Arij El Korbi

et résolu :

De nommer madame Marie-Christine Pinard au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments, à compter du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233022026

CA23 13 0315

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SEPT MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De renouveler le mandat des cinq membres du comité consultatif d'urbanisme, ci-après énumérés, pour une période de deux ans, soit du 5 avril 2023 au 4 avril 2025 :

- monsieur Daniel Abi Kalam;
- madame Gloria Battista;
- monsieur Pierre Beauséjour;
- monsieur Jean-Marc Pustelnik;
- madame Nathalie Vallée;

et de renouveler le mandat des deux membres du conseil d'arrondissement, ci-après énumérés, du 5 décembre 2023 au 2 novembre 2025 :

- madame Suzanne De Larochellière, présidente;
- monsieur Dominic Perri, vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1235995001

CA23 13 0316

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME ANGELA GENTILE, À TITRE DE REPRÉSENTANTE ÉLUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1233022023

CA23 13 0317

DÉSIGNATION DE MADAME ANGELA GENTILE, À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De désigner madame Angela Gentile afin de siéger à titre de représentante de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1233022024

CA23 13 0318

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 NOVEMBRE 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1233385014



CA23 13 0319

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Suzanne De Larochellière et Arij El Korbi, conseillères d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1233022021

CA23 13 0320

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Qu'à 20 h 14, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2024.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 décembre 2023